

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

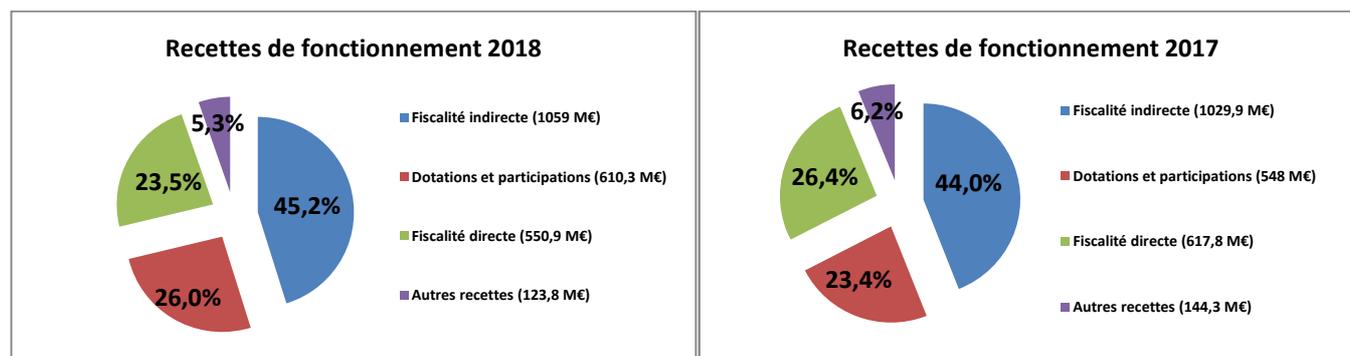
INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

La majorité départementale a confirmé sur ce nouvel exercice ses choix d'une politique engagée et solidaire, uniformément répartie sur l'ensemble des territoires, tout en maintenant l'institution dans une bonne santé financière.

Elle tient ses engagements en n'augmentant pas les impôts, en confirmant un niveau d'endettement largement inférieur à la moyenne nationale tout en restant un acteur incontournable en matière d'investissement local pour l'aménagement et l'équipement du territoire.

Les recettes de fonctionnement : 2.344 M€¹ (+0,2 %)



NB : hors provisions et régularisations comptables.

- la fiscalité directe : 610,3 M€ (-1,2%)

Les recettes de fiscalité directe diminuent de 7,5 M€ sur l'exercice. Notamment, le reversement par la Région d'une partie de la CVAE transférée est en baisse de près de 20 M€, ramenant ce montant à 95,6 M€. Les autres chiffres composant la fiscalité directe sont le produit de la TFPB (381 M€), dont le taux est resté stable, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (122,1 M€) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (8,6 M€).

- la fiscalité indirecte : 1.059 M€ (+2,8%)

Le produit fiscal indirect 2018 est en hausse de près de 3%. Il est notamment composé du produit des DMTO (433 M€), en hausse de 6,8% ou encore de la taxe d'aménagement pour un montant de 15,1 M€. Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (371 M€), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (216,9 M€) ou encore de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (22 M€). Par ailleurs, sur l'ensemble de ses recettes fiscales directes et indirectes, le Département a reversé au titre de la péréquation horizontale 49,4 M€. Essentiellement au titre des fonds assis sur les DMTO.

- les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 550,9 M€ (+0,5%)

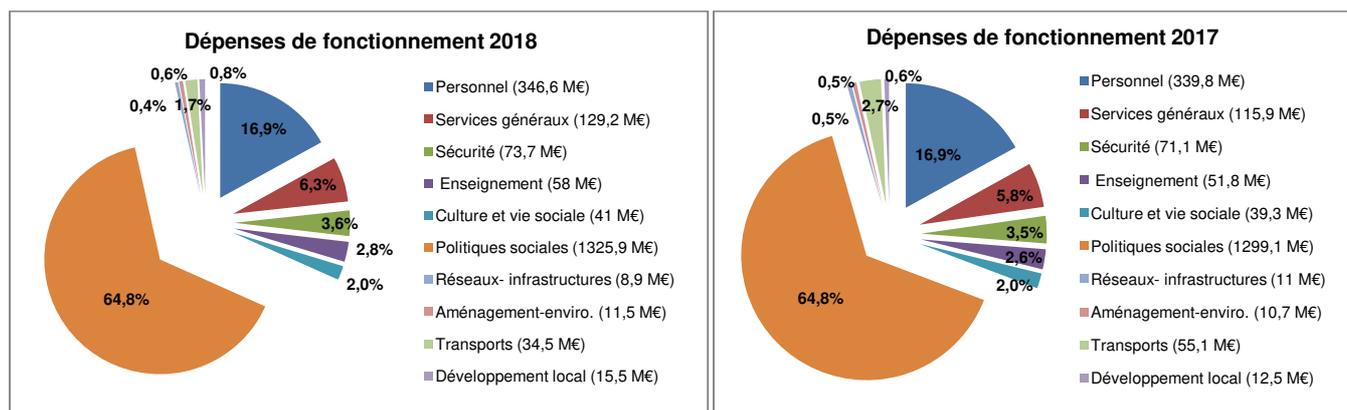
Le montant de la DGF sur l'exercice 2018 représente 302,8 M€. Celle-ci est en baisse de 1 M€. Quant à la dotation générale de décentralisation, elle reste inchangée depuis plusieurs années avec 11,9 M€. Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (42,1 M€). Le Département est également attributaire d'une compensation de 15,8 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en progression de 3,4%, permettant d'atténuer les déficits de financement du RSA. Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la dotation pour la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 91,8 M€ (+3,1%). Enfin, le Département perçoit les frais de gestion de la TFPB (18,5 M€), le fonds de compensation de la TVA (1,3 M€) et est également attributaire d'une recette de péréquation fondée sur les DMTO de 16,4 M€.

- les autres produits : 123,8 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de près de 94 M€. Les autres encaissements proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles.

¹ Recettes réelles de fonctionnement hors reprises de provisions.

Les dépenses de fonctionnement : 2.044,9 M€² (+1,9%)



- les charges de personnel : 346,6 M€

Les dépenses de personnel progressent de 6,8 M€ (+2%). Cette augmentation s'expliquant principalement par la mise en place au 01/01/2018 du RIFSEEP pour l'ensemble des agents de la collectivité, mais également par le renforcement de certaines équipes dans le cadre de missions prioritaires pour le Département des Bouches-du-Rhône.

- les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1.325,9 M€

La progression de ces dépenses reste comprise autour des 2% comme sur l'exercice précédent avec une hausse de 26,8 M€. Les charges des AIS passent de 705,1 M€ à 732,3 M€, soit une croissance de 3,9%. Les allocations du RSA augmentent de 3% en 2018 (468,6 M€). Les dépenses d'APA représentent 167 M€ et progressent de +4,4%, en cause le nombre croissant de bénéficiaires. Le Département veille également sur les séniors via le dispositif des maisons du bel âge dont le maillage territorial s'accélère. Enfin, la PCH atteint 96,7 M€, en très forte croissance (+7,1%). Le domaine de l'aide sociale à l'enfance (187,6 M€ hors assistants familiaux) est lui aussi particulièrement dynamique (+7,5%), porté par les problématiques d'hébergement, en particulier des mineurs non accompagnés. Enfin, les dépenses de santé s'élèvent à 7,7 M€.

- la sécurité : 73,7 M€

Le volet sécurité couvre principalement les dépenses de prévention incendie et de protection des massifs forestiers. Il s'agit notamment du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (62,2 M€) et du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) (8,4 M€).

- les transports : 34,5 M€

Cette compétence est essentiellement constituée par 31,9 M€ de compensation de transfert à la Métropole Aix-Marseille et 2,4 M€ au titre du fonctionnement du syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

- l'éducation et la politique en faveur des collégiens : 58 M€

Le Département poursuit le plan « Charlemagne » avec pour objectif, sur la période 2017 – 2027, la modernisation et la sécurisation de l'ensemble des établissements, le 100% numérique avec la distribution de tablettes à contenu pédagogique aux collégiens et un meilleur accompagnement dans la scolarité des citoyens de demain, le tout pour un coût approchant les 2,5 milliards, dont près de la moitié en fonctionnement. En 2018 un kit de rentrée scolaire à destination de l'ensemble des élèves de 6^{ème} a été lancé pour une valeur unitaire de 64 €. En 2018, les actions connaissent une croissance de 12,1%.

- la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 41 M€

Dans ces domaines les aides du Département permettent l'organisation de nombreuses actions et événements : les dimanches de la Canebière, le bal patriotique, Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël, la préparation de MPG 2019 année de la gastronomie en Provence...

- le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 36 M€

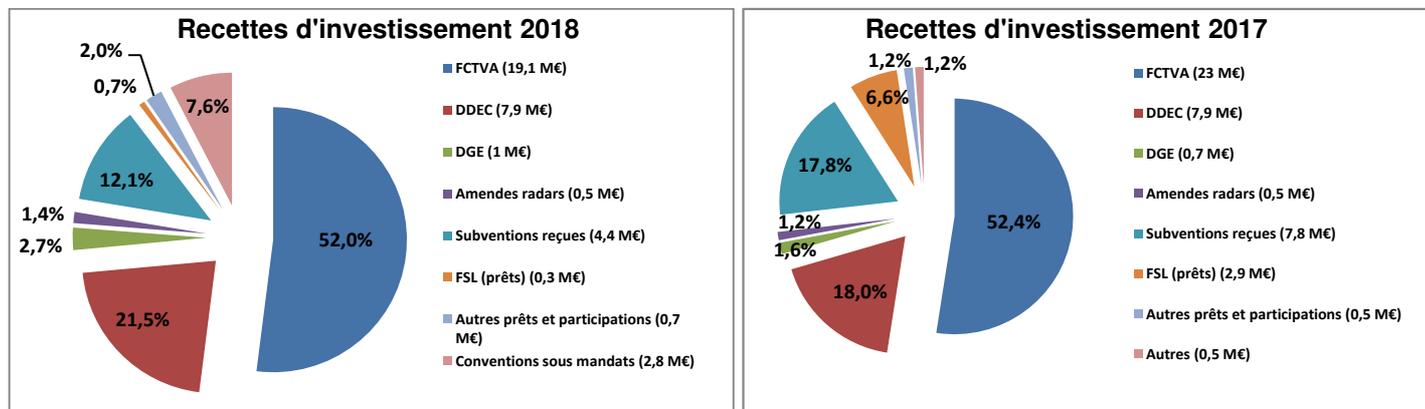
Ces actions regroupent les interventions dans le domaine du développement local (amélioration des infrastructures, investissements structurants, projets de coopération... pour 15,5 M€) et celui de l'aménagement du territoire avec le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire par exemple (8,9 M€) comme ceux de l'environnement ou de l'agriculture, dont le soutien aux exploitations agricoles des Bouches-du-Rhône (11,5 M€).

² Dépenses réelles de fonctionnement hors provisions – approche fonctionnelle.

- les dépenses d'administration générale de la collectivité : 129,2 M€

Hors reversement de taxes (49,4 M€ contre 45,1 en 2017), ces dépenses sont principalement constituées d'intérêts d'emprunts de la dette (13,7 M€), de frais de maintenance (10 M€), de frais de gardiennage et de nettoyage (10 M€) ou encore de fournitures diverses (8 M€).

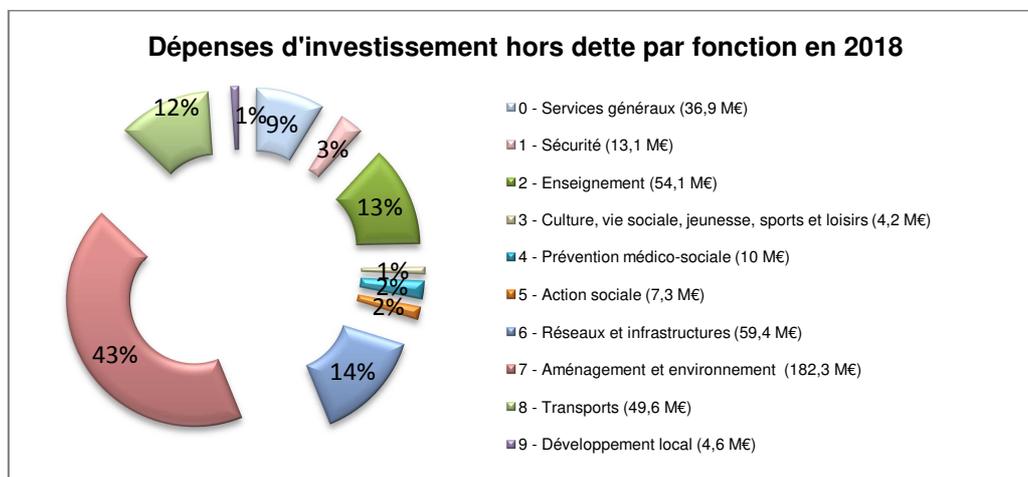
Les recettes d'investissement : 36,8 M€ (-16%)



Le fonds de compensation de la TVA 2018 est en retrait de 3,9 M€. Les projets éligibles aux participations de l'Etat en matière d'infrastructures ont été moins nombreux en 2018 (-3,4 M€). Enfin, le transfert de la gestion du FSL à la métropole Aix-Marseille Provence induit la disparition des recettes afférentes (-3 M€ de remboursement de prêts).

Les investissements : 421,7 M€

La section d'investissement s'élève à 468,8 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 421,7 M€ soit une baisse de près de 2% (-8 M€). Les subventions d'équipement affichent un recul de 3,9%, représentant 282,5 M€ et 67% des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 137,4 M€ (32,6%).



Les équilibres financiers du Département

L'épargne brute représente 284,8 M€ en 2018, revenant à un niveau équivalent à 2016 après une année 2017 exceptionnelle. Les dépenses obligatoires d'aide sociale et les provisions représentent 78% de la hausse des charges sur cet exercice (+53,5 M€ toutes opérations incluses). De son côté la nouvelle croissance des DMTO (+27,7 M€) n'a pas suffi à compenser le ralentissement des autres recettes. Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 47,1 M€. Ainsi, l'épargne après financement de la dette avoisine les 237,7 M€, soit près de 56% du financement des dépenses d'investissement. L'endettement au 1^{er} janvier 2019 représentait 859,6 M€ et une solvabilité de 3,1 ans, alors que la solvabilité moyenne des départements fin 2017 était de 4,4 ans.